



MANUEL DE GESTION ET DE CONSOMMATION EN EAU D'UNE BORNE FONTAINE POUR LES VENDEURS DES QUARTIERS DEFAVORISES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU



AVRIL 2008

MANUEL DE GESTION ET DE CONSOMMATION
EN EAU D'UNE BORNE FONTAINE
POUR LES VENDEURS DES QUARTIERS
DEFAVORISES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU

Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
(CREPA) – UN HABITAT
441, rue Naaba Kiba Bousa, Wayalghin, Ouagadougou.
03 BP 7112 Ouagadougou 03 – BURKINA FASO
Tél. : + 226 50 36 62 10/11 – Fax: +226 50 36 62 09
E-mail : reseaucrepa@reseaucrepa.org

Coordination :
Woba Gnakou Clara
Mise en page et impression
Studio Yipin créations - Ouagadougou
+ 226 50 31 23 20 / + 226 70 20 65 38

Copyright 2008 par le Centre régional pour l'eau potable
et l'Assainissement à faible coût (CREPA)

ISBN : 978-2-917070-07-9

SOMMAIRE

<u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	3
<u>REMERCIEMENTS</u>	3
<u>AVANT PROPOS</u>	4
<u>1- COMPTEUR D'EAU</u>	6
1.1 <u>Les différents types de compteurs</u>	6
1.2 <u>La lecture du compteur</u>	9
1.3 <u>Le calcul de la consommation</u>	10
1.4 <u>Quelques anomalies et précautions à prendre :</u>	12
<u>2. COMPTABILITE DE LA VENTE DE L'EAU</u>	13
2.1 <u>La facturation de l'ONEA</u>	13
2.2 <u>le calcul des recettes (entrées)</u>	14
2.3 <u>Le calcul des bénéfices</u>	17
2.4. <u>Les cahiers de suivi journalier de la gestion de la BF</u>	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

BF	Borne Fontaine
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
DRO	Direction Régionale de Ouagadougou
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
M ³	Mètre cube
UN-Habitat	

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce manuel

AVANT PROPOS

Ce manuel conçu à l'attention des VEQADS, est l'un des résultats du partenariat entre l'ONU-HABITAT et le CREPA à travers le programme « L'EAU POUR LES VILLES AFRICAINES PHASE II ».

En fait, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) construit des bornes fontaines pour fournir de l'eau potable aux populations défavorisées qui n'ont pas les moyens d'installer un branchement particulier chez eux. La gestion de chaque borne fontaine est confiée à un individu (gérant) qui signe un contrat de gérance avec l'ONEA.

A cet effet, le gérant s'engage à payer régulièrement ses factures d'eau, à respecter strictement les tarifs d'eau fixés par note de service du Directeur Général de l'ONEA ; à livrer l'eau à la clientèle de façon continue, sauf dispositions réglementaires contraires ; à éviter le remplissage excessif des récipients pouvant entraîner de la boue aux alentours de la borne fontaine, etc.

Cependant, il a été constaté que, plusieurs gérants de bornes fontaines ne respectent pas les heures d'ouverture. Aussi, du fait de la mauvaise gestion des recettes, et/ou du manque d'outils pratiques de gestion de la consommation en eau de la borne fontaine, certains gérants de bornes fontaines n'arrivent pas à payer les factures à temps.

C'est pourquoi, ce manuel de gestion de la consommation en eau est conçu afin de leur donner des conseils, des informations et des outils qui leur permettent de :

- lire un compteur d'eau,

- noter les relevés d'index dans un carnet prévu à cet effet,
- calculer les consommations d'eau,
- calculer la facture approximative due à l'ONEA,
- calculer les recettes, les dépenses, et les bénéfices.

Nous espérons qu'ils feront un bon usage de ce document pour améliorer la gestion des bornes fontaines.

I- COMPTEUR D'EAU

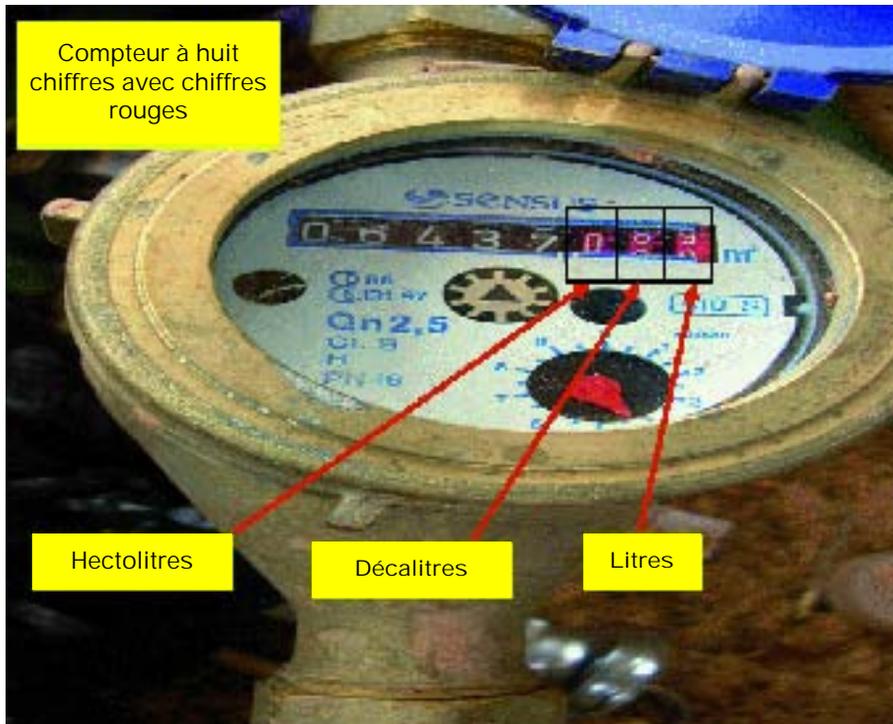
Le compteur est l'instrument de mesure du volume d'eau consommé au niveau duquel l'agent ONEA fait les relevés des index lui permettant d'établir les factures d'eau. Il est donc important que le fontainier sache le lire de manière à pouvoir vérifier la quantité d'eau vendue et par ailleurs, constater et signaler les dysfonctionnements de celui-ci (arrêt ou ralentissement).

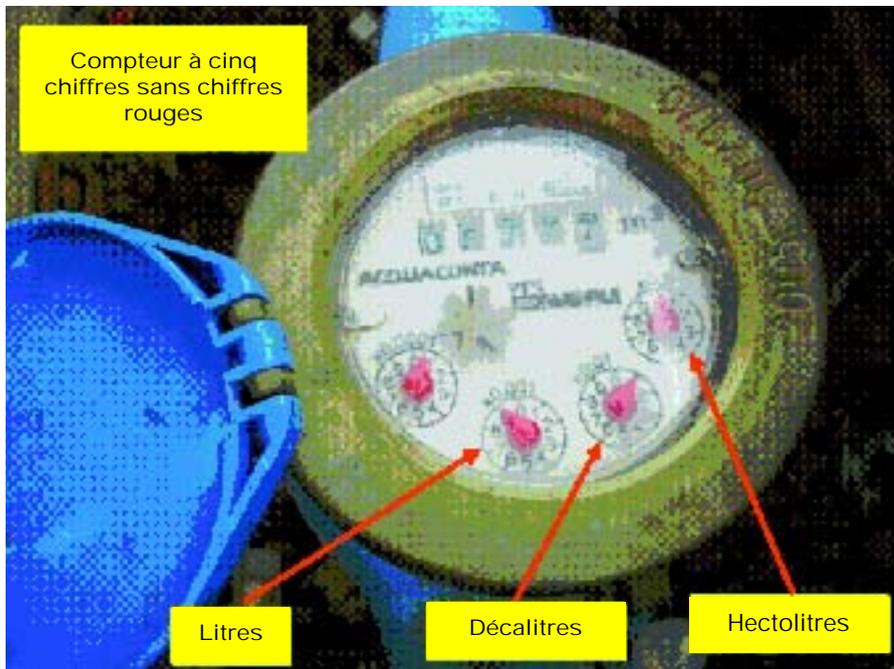
Les différents types de compteurs

Les différences entre les compteurs sont surtout constatées au niveau du cadran :

- ⊙ Le nombre de roues ou le nombre de chiffres diffère d'un compteur à l'autre (4 à 8)
- ⊙ Le nombre de chiffres noir/blanc varie (4 à 5) et exprime l'index en mètre cube ($1 \text{ m}^3 = 1000 \text{ litres}$)
- ⊙ Des chiffres rouges qui varient (0 à 3) peuvent également être présents et sont généralement placés après une virgule si:
 - ° un seul chiffre rouge, il exprime les hectolitres (1 hectolitre = 100 l),
 - ° deux chiffres rouges, le dernier chiffre exprime les décalitres (1 décalitre = 10 l),
 - ° trois chiffres rouges, le dernier chiffre exprime les litres.

N.B. Actuellement sur la plupart des compteurs installés sur les Bornes Fontaines, il n'existe pas de chiffres rouges. Alors il faut lire les litres, décalitres et hectolitres à partir de petites aiguilles graduées de 0 à 9. (Voir photo du compteur à la page 10)





1.2 La lecture du compteur

La lecture du compteur se fait à partir du cadran qui indique l'index. L'index du compteur se présente sous forme de chiffres. Il correspond au volume d'eau consommé à un temps donné et ce, depuis l'installation du compteur.



0	8	7	7	7	m ³
---	---	---	---	---	----------------

Il faut lire : 8 777 est l'index du compteur .

1.3 Le calcul de la consommation

L'index permet au fontainier de mesurer la quantité d'eau consommée au niveau de la borne-fontaine durant la période d'ouverture.

Par exemple, l'index relevé le 15 mars 2008 à 6 heures (heure d'ouverture de la BF) sur la BF 439 gérée par Monsieur Traoré est :

0	8	7	7	7
---	---	---	---	---

m³



L'index du compteur de la BF de Monsieur Traoré indique 8777 m³.

A l'heure de fermeture de la BF (à 19 heures), la lecture de l'index va donner un chiffre différent de celui lue à l'ouverture (à 6 heures) si une consommation a eu lieu. Par exemple, l'index relevé à 19 heures est :

0	8	8	7	4
---	---	---	---	---

 m³

La différence des 2 index relevés à la même borne-fontaine à des temps différents, correspond à la consommation d'eau durant le temps écoulé entre les 2 relevés.

Ainsi, la différence des index entre 6h et 19h est :

$$8874 - 8777 = 97 \text{ m}^3$$

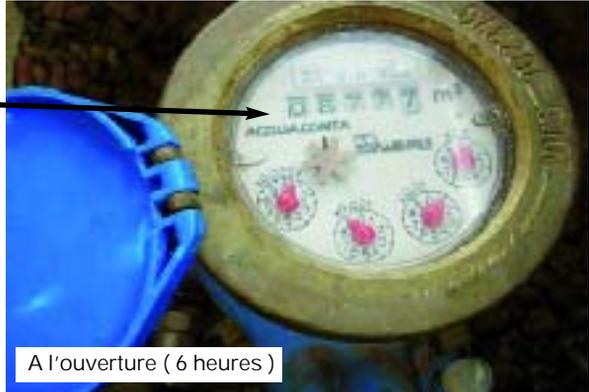
1.4 Quelques anomalies et précautions à prendre

:

S'il arrive qu'à l'ouverture de la BF l'index relevé est de :

0	8	7	7	7
---	---	---	---	---

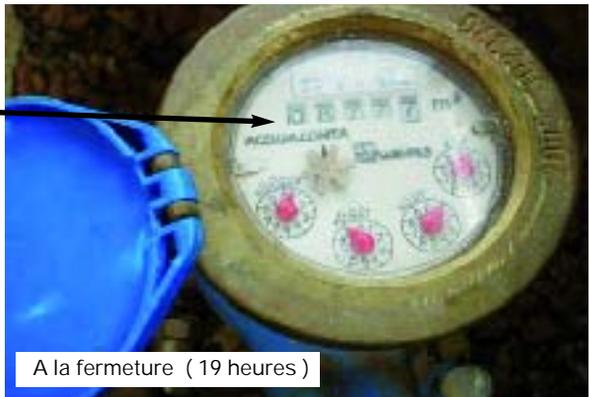
 m³



et le soir à la fermeture, après une grande affluence des usagers pour l'achat de l'eau, lors du relevé de l'index vous trouvez encore.

0	8	7	7	7
---	---	---	---	---

 m³



Alors, il y a un problème car malgré la consommation et la vente d'eau, le compteur n'a pas tourné.

Dans ce cas, il convient de fermer la BF et prévenir immédiatement l'ONEA pour qu'un agent vienne constater.

Si l'agent de l'ONEA constate cette anomalie lors du relevé périodique de l'index, la facturation de la consommation d'eau se fera sur la base de la moyenne des consommations des périodes précédentes.

2. COMPTABILITE DE LA VENTE DE L'EAU

2.1 La facturation de l'ONEA

1 m³ d'eau consommé à la BF est facturé à 198 FCFA par l'ONEA (tarif en vigueur depuis février 2003 selon l'arrêté ministériel n° 02-086 /MCPE A/MAHRH du 04/10/2002). Ce prix se décompose comme suit :

- 188 FCFA/m³ pour toute consommation d'eau sans limitation de plafond *
- 10 FCFA/m³ de taxe d'assainissement ** pour toute consommation d'eau sans limitation de plafond.
- Plus les frais de timbres en cas de règlement en espèces (voir le barème en annexe)

* Le tarif de l'eau aux bornes-fontaines est social pour permettre aux ménages à faible revenus de s'approvisionner en eau potable, le système de facturation aux branchements particuliers étant plus onéreux.

La facturation au niveau des BF est faite à partir des index relevés tous les 15 jours par l'agent ONEA. Ainsi, pour une consommation d'eau de 97 m³, la facturation de l'ONEA sera de :

$$97 \text{ m}^3 \times 198 \text{ FCFA} = 19\,206 \text{ FCFA}$$

2.2 Le calcul des recettes (entrées)

La recette correspond à ce que le fontainier perçoit pour la vente de l'eau. La recette doit logiquement être supérieure au montant de la facturation qui sera faite par l'ONEA.

La contenance et le prix de vente des divers récipients couramment utilisés par les usagers des BF (bidons, bassines ou fûts) sont :

Seau de 20 litres= 5 FCFA



Bassine de 40 litres = 10 FCFA



Fût de 220 litres = 60 FCFA



Ces tarifs sont fixés par l'ONEA et aucun fontainier ne doit déroger sous peine de se voir retirer la gestion de la borne-fontaine.

Equivalente de 1 m³ vaut :

- 50 récipients de 20 litres,
- 25 récipients de 40 litres,
- 4,5 récipients de 220 litres.

Le m³ vendu aux prix indiqués, le bénéfice du gérant varie entre 52f à 72f selon les récipients.

NB : Pour une même quantité d'eau vendue, la recette peut varier pour plusieurs raisons:

- trop plein des récipients,
- rinçage des récipients au niveau des BF avant de puiser l'eau.

2.3 Le calcul des bénéfices

Le bénéfice correspond à ce que le gérant gagne une fois que toutes les charges sont payées.

Le bénéfice du gérant de la BF se calcule par quinzaine à partir:

- du total des sommes obtenues durant la période correspondant au relevé d'index, moins:

La facture d'eau, de ONEA

A photograph of a handwritten water bill from ONEA. The bill is on a grid and contains the following information:

ONEA
B.P. 1711
D. 1711
B.P. 1711

DATE: 15/06/2017

ARTICLE 1711 ET ADMINISTRATION DES BORNES FONTAINES

INDEX		VOLUME		TARIF	RELEVÉ
ANCIEN	NOUVEAU	DE	à		
8767	8876	90	100	100	10000

0000 0000 00000 00000 00000 00000 00000 00000 00000 00000

- la rémunération du fontainier;
- les dépenses éventuelles pour les petites réparations de la BF.(achat de robinets d'arrêt et de puisage);
- les frais de timbres.

2.4. Les cahiers de suivi journalier de la gestion de la BF

Les cahiers de suivi de la gestion de la BF doivent être tenu journalièrement par le gérant et/ou le fontainier. Ils servent à enregistrer d'une part les index du compteur et d'autre part les recettes et les dépenses liées à la vente de l'eau au niveau de la BF.

Les cahiers de suivi de la gestion de l'eau peuvent se décomposer en 2 tableaux dont les pages se présentent ainsi :

Cahier de suivi de la consommation d'eau journalier du fontainier

DATES	INDEX		CONSOMMATION M ³	OBSERVATIONS
	MATIN	SOIR		
	(A)	(B)	(B - A)	

2.5. Le cahier comptable du gérant.

Il sert à faire un récapitulatif mensuel et annuel du cahier de suivi de la consommation d'eau journalier et du cahier de caisse journalier. Il peut se présenter ainsi.

PERIODES	CONSOMMATIONS M3	ENTREES OU RECETTES	SORTIES OU DEPENSES			TOTAL DEPENSES	BENEFICES OU PERTES
			Factures ONEA	Salaires Fontainiers	Autres		

FICHE DU REFERENTIEL METIER DU FONTAINIER

Définition Générale du terme « fontainier »

Selon le dictionnaire "le Petit ROBERT de la langue française", le fontainier est la personne qui s'occupe de la pose, de l'entretien des pompes, des machines hydrauliques, des conduites d'eau.

Dans le contexte Spécifique du Burkina Faso

L'appellation fontainier désigne la personne qui assure la vente de l'eau à la borne fontaine.

Mission :

- Assurer le service de la vente de l'eau à la borne fontaine
- Veiller à l'entretien de la borne fontaine

Description des tâches :

- Tenir un cahier journalier
- Organiser la vente de l'eau
- Relever quotidiennement l'index du compteur à l'ouverture et à la fermeture de la borne fontaine.
- Respecter les tarifs de revente d'eau en vigueur
- Encaisser et reverser les recettes journalières de la revente de l'eau au gérant
- Signaler immédiatement au gérant de la borne fontaine ou à l'agent de l'ONEA toute défaillance au niveau de la borne fontaine (fuites, panne du compteur d'eau, du robinet ou des vannes, etc.)
- Veiller avec l'appui du gérant à l'hygiène autour de la borne fontaine (balayage et évacuation des ordures ménagères, remblayage des éventuels trous, entretien du regard et du puisard, etc.)
- Réceptionner les factures d'eau de la borne fontaine et les transmettre immédiatement au gérant
- Enregistrer les dépenses autorisées relatives à la gestion de la borne fontaine
- Signaler toutes difficultés rencontrées dans la gestion de la borne

fontaine au gérant

- Concilier les clients en cas de conflit à la borne fontaine.
- Sensibiliser les clients et les populations riveraines sur les bonnes pratiques d'hygiène
- Assurer la protection du matériel de la borne fontaine contre le vandalisme

Qualités particulières

- Etre ponctuel à la borne fontaine
- Respect des horaires d'ouverture de la borne fontaine
- Être honnête, sociable au sein de la communauté
- Etre respectueux et propre
- Etre disponible
- Etre dynamique (prompt à servir, s'acquitter quotidiennement de ses tâches)
- Etre rigoureux envers soi et envers les autres
- Etre humble

Lien avec :

- Le gérant de la borne fontaine
- Les agents de la société d'eau
- Les consommateurs

« Employeur »

- Le fontainier est « employé » par :
- Le Gérant de bonne fontaine (personne physique ou morale, signataire du contrat de gérance avec l'ONEA)

